

**PREAVIS MUNICIPAL No 3/2026**

## AU CONSEIL GENERAL DE DENENS

**DEMANDE D'AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES IMPREVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES NE DEPASSANT PAS CHF 50'000.00 PAR CAS**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous demander, pour la législature 2026 – 2031, de l'autoriser à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles ne dépassant pas **CHF 50'000.00** par cas, ceci en conformité avec l'article 80 du règlement du Conseil général et article 11 du RCom.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 août 2026.

Au nom de la Municipalité

## Le Syndic

La Secrétaire

Alain Jaccard

Mary-J. Distretti